

Comités sociaux d'administration (CSA) DINA des 16 et 23/03/2023

Depuis le 1er janvier 2023, le Comité social d'administration (**CSA**) remplace l'ancien CTSD (comité technique des services déconcentrés). **Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions structurelles et organisationnelles des services de la DINA.** En outre, il traite tous les problèmes autour des bâtiments abritant les services.

Parallèlement, la Formation spécialisée (FS) du CSA DINA remplace le CHS-CT, en s'appuyant sur ses déclinaisons locales dites "FS de service" pour chacune des 3 DR. Ces instances traitent des conditions de travail des agents.

Pourquoi un boycott unanime par les organisations syndicales ?

Le contexte national de la réforme des retraites, l'application de l'article 49-3 pour un texte dont l'impact sociétal n'est plus à démontrer, ainsi que le mépris criant de l'administration centrale nous a conduit à refuser de prendre part au dialogue.

Localement, la situation nous inquiète également: l'avenir de certains bureaux très incertain, les fermetures de postes mais également de nombreuses réductions des effectifs.

Analyse CFDT de l'évolution des effectifs 2023 présentés par l'administration

Cette année encore, la DINA perd 5 emplois (-1 en AG/CO et -4 en SU), pour un total de -35 depuis 2018. Ce chiffre qui semble "raisonnable" ne reflète pas l'évolution réelle des effectifs DINA dans les deux branches depuis 2018, à savoir la perte de 49 « effectifs de référence » (ER) en AG/CO et l'abondement survenu en SU de 14 ER.

Ce chiffre global ne reflète pas non plus la réalité des situations des différents services.

Quid des services déjà fortement impactés par les suppressions d'emploi et les transferts de missions, pas toujours concomitantes par ailleurs ?

Quid des services considérés en sureffectifs, au motif que l'ER est inférieur au nombre d'agents affectés dans le service alors même que les agents croulent sous le travail ?

Quid de certains services tels la compta, la FP, le PAE ou le POC, englobés dans l'enveloppe "bureaux particuliers DI ou DR", à l'effectif global souvent à l'équilibre ou en surnombre, tiens, tiens...ne dirait-on pas que charité bien ordonnée (...) mais qui souffrent en réalité eux aussi de la recherche du toujours plus (de travail) avec toujours moins (d'agents) ?



Seul un service CO est impacté cette année par une diminution de l'effectif théorique: -3 à Guéret (l'effectif est porté à 0).

Les chiffres présentés entérinent le caractère définitif des fermetures des bureaux de Guéret et Arcachon, dont l'effectif est bien entendu maintenu ou porté à 0 mais dont les coquilles vides continuent d'apparaître dans les données présentées, comme si leur fermeture n'avait pas déjà été décidée par notre hiérarchie !

Nous continuons de nous opposer fermement à cette stratégie visant à porter à 0 les effectifs d'un service, voire à rendre les locaux administratifs avant même que les fermetures n'aient été discutées et décidées dans les formes requises.

Méfions-nous également, au regard des chiffres présentés qui ne traduisent pas de baisse d'effectifs dans certains services, essentiellement CO, qu'on craint menacés à terme, de la stratégie qui consisterait à ne pas diminuer les ER, mais à ne pas remplacer non plus les départs ! Ce qui amènerait progressivement à une déconnexion entre l'effectif théorique du service (ER) et le nombre réel d'agents qui y travaillent.

Soyons particulièrement vigilants sur ce point, car on sait d'expérience qu'un service est d'autant plus facile à fermer qu'il est préalablement vidé de ses effectifs...

A l'inverse, les bureaux particuliers de la DI se voient dotés d'1 ER dont nous ne contestons pas la légitimité, mais dont nous regrettons que si peu de services en aient le bénéfice.

D'après les données fournies par l'administration (effectifs de référence, réels et ETPT cf. traduction ci-après), seraient en **sureffectifs** les services CO de Bordeaux Musée, du STA, de Bayonne Division, des bureaux de Brive, Angoulême, Pau, Bayonne et Mont-de-Marsan, Poitiers DR, le CVC de Jonzac.

Ce qui ne signifie pas que la charge de travail soit insuffisante au regard des effectifs présents, mais simplement que les effectifs théoriquement présents sur site sont plus importants que ceux souhaités par l'administration en termes d'effectifs de référence.

Au regard des mêmes critères définis par l'administration, d'autres services CO apparaissent clairement en **sous-effectifs**: la RI qui aurait besoin d'un renfort de 2 à 3 agents, le CSRH de 6 agents (sans surprise malgré les efforts faits pour remettre à niveau ce service), le SRE de Poitiers, la DR de Bayonne, la Division de Bordeaux Bassens, les bureaux de Niort, Poitiers et Agen, les Viti de Libourne, Blaye et Langon, les CVC de Saintes et Cognac.

Pour autant, de nombreux services ont subi des baisses d'effectifs très conséquentes depuis 2018: Bergerac -5, Bassens -7, Langon -3, Arcachon et La Rochelle -4, Saintes -2, Jonzac -3, Angoulême -5, Poitiers -2, Pau -2, Agen -2, Mont-de-Marsan -2, Niort -2.

La fin des abondements d'effectifs en SU ?

Au cours des dernières années, les effectifs SU ont connu une augmentation globale qui a permis l'abondement de cette branche dans les DR de Poitiers (+3) et de Bordeaux (+2).

Cependant la DR de Bayonne à forte connotation SU (3/4 des effectifs de la DR) n'en a pas profité puisque ses effectifs ont baissé (-2).

Cela s'explique avec la montée en charge de la mission immigration.

On constate que toutes les unités SU ne sont pas logées à la même enseigne : -2 pour le CCPD de Canfranc, +2 pour Périgueux, +2 pour La Rochelle, +1 pour Limoges.

Les services SU impactés cette année: -1 pour la BSI de Bayonne (pourtant déjà en déficit d'un motard) et +1 pour la BSI d'Hendaye pourtant déjà théoriquement en sureffectif !

D'après les données fournies, l'administration semble identifier des sureffectifs théoriques au CCPD de Canfranc, dans les brigades de Hendaye et Oloron, à Périgueux qui pourtant n'a plus d'EMCAS, à la BHR de Bayonne.

Comme pour les CO, précisons que cela n'est pas le reflet de la réalité du terrain mais bien le résultat mathématique de la différence entre la volumétrie prévue/souhaitée par l'administration et les effectifs recensés par cette dernière à un instant t.

D'autres services SU sont identifiés par l'administration comme en sous-effectifs: brigades de Pau, Dax, Cambo, la Rochelle, Limoges, Poitiers, Mérignac et Bassens

Espérons que l'administration en tire les conséquences et procède aux appels correspondants sur ces services.

Travaux et relogement à l'hôtel des douanes

A la suite du relogement des services à l'hôtel des Douanes de Bordeaux, les surfaces disponibles seront légèrement augmentées.

La présence éventuelle de fibres d'amiante dans l'air a fait l'objet d'une interpellation du DI par l'intersyndicale. Des mesures ont été prises et les prélèvements ont été faits.

Le DI nous a informés très récemment qu'au vu des résultats, *"la situation au sein de l'hôtel des douanes ne présente aucun danger pour la santé des personnels qui y travaillent. Pour autant, nous poursuivrons les mesures de prévention et commanderons une mission de surveillance de l'état de dégradation des matériaux amiantés au sein de l'ensemble du bâtiment. La surveillance mise en place se poursuivra dans le temps selon les prescriptions ministérielles en la matière. Après la réalisation de cette mission, le DTA sera mis à jour"*. Ce dossier, particulièrement sensible sera suivi par vos représentants.

Horaires de la BSE de Mérignac

Le sujet a été abordé lors du précédent CT où la **CFDT** a rappelé l'absence de contrôle sur les vols de nuit et le matin (BVE), posant ainsi l'absence de LCF sur ces flux autant que celui du service public aux usagers.

Des propositions ont été faites par la DINA qui seront étudiées en réunion de brigade.

Pour la CFDT, il est ubuesque de voir que dans une logique LCF on refuse aux agents de faire la nuit, alors même que ça fait des années que les autres unités réalisent des 21h-6h contraint sans logique LCF ! Et surtout sans résultat ! Encore une fois on voit la limite des stats ...

La jurisprudence aéroport de Mérignac pourrait-elle être adoptée pour les BSI ?



N'hésitez pas à nous signaler les difficultés que vous rencontrez dans votre quotidien de travail et dans votre service, que cela concerne les effectifs ou d'autres aspects de votre vie professionnelle.

Vos représentants dans les instances locales :

-6 en CSA : Camille Gonzalez Hélène Grocq, Gaël Troubat, Frédéric Decout, Marie-Christine Dalot Jean-Michel Coustet

-6 en FS DINA : Gaël Troubat , Isabelle Bailly Frédéric Decout, Manuela Graciet Marie-Christine Dalot, Francis Rozuel

6 en FS DR Bayonne : Titulaires :Hélène Grocq, Marie-Christine Dalot, Jean François Fabre, Suppléants :Jérôme Capilla, Fabien Péré, Franck Perrin,

-2 en FS DR Bordeaux : Steven Homo, Vincent Thévenin

-4 en FS DR Poitiers : Fredéric Decout, Anita Lemasson, Isabelle Bailly et Clara Lapeyrière